



Trans-Nord



LA
SÉCURITÉ
DU PIPELINE
DANS VOTRE
COMMUNAUTÉ

À propos de Pipelines Trans-Nord :

Nous avons été fondés en **1949**

Nous possédons

850 km

de pipelines réglementés par l'Office national de l'énergie (ONÉ) en Ontario et au Québec.



Nous acheminons seulement des produits pétroliers raffinés incluant de l'essence, du diésel, du mazout de chauffage ainsi que du carburant d'aviation utilisés par les entreprises et les consommateurs.



canadian | association
energy | canadienne
pipeline | de pipelines
association | d'énergie

Nous sommes membres de l'Association canadienne de pipelines d'énergie (ACPE) ce qui veut dire que nous devons démontrer le plus haut niveau d'excellence opérationnelle, de sécurité et de responsabilité envers la communauté.

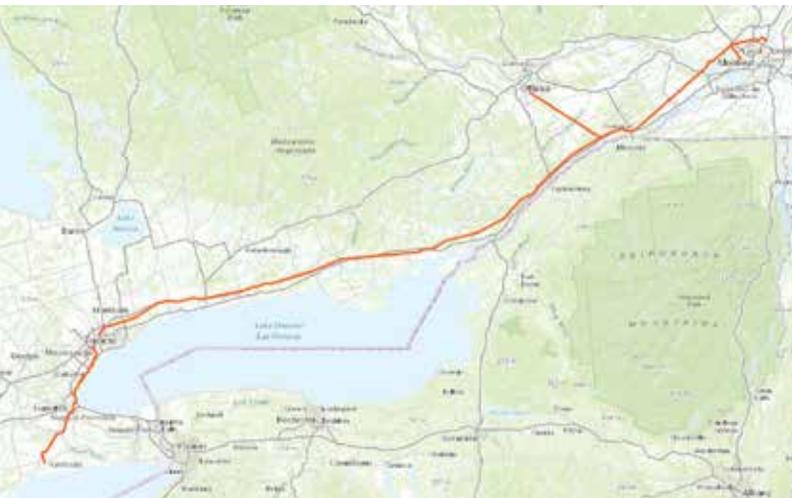
Depuis plus de 60 ans, Pipelines Trans-Nord inc. (PTNI) transporte des produits pétroliers. Notre plus grande priorité est d'opérer de manière sécuritaire et respectueuse pour l'environnement. Nous sommes guidés par nos valeurs fondamentales : être sécuritaire, respectueux, professionnel, digne de confiance, déterminé et axé vers les résultats.

Comme vous vivez ou travaillez à proximité du pipeline, nous voulons que vous sachiez comment PTNI protège le pipeline dans votre communauté. Cette brochure est l'une des manières par lesquelles l'on partage des renseignements sur nos procédures et nos activités afin que vous sachiez comment nous vous gardons, ainsi que votre famille et votre communauté, en sécurité.



VOUS N'AVEZ JAMAIS
VU NOTRE PIPELINE?
C'est parce qu'il est souterrain.

Bien qu'il puisse sembler être en
ligne droite sur cette carte, le pipeline
souterrain comporte des courbes
et des virages. Il est construit pour
s'adapter aux changements de
paysages et aux variations
de terrains.



Ce pipeline circule d'est en ouest, reliant Montréal et Toronto, et d'ouest en est depuis Nanticoke à Toronto. Les embranchements de canalisation approvisionnent l'aéroport international Pearson de Toronto, l'aéroport international Pierre Elliott Trudeau de Montréal, Mississauga et Ottawa. L'Office national de l'énergie (ONÉ) réglemente le pipeline afin de protéger les intérêts de la population canadienne.

QU'EST-CE QUE NOUS TRANSPORTONS?

Les pipelines de Trans-Nord transportent des produits pétroliers raffinés tels l'essence, le carburant diesel et le carburant d'aviation qui sont prêts à être utilisés par les consommateurs et les entreprises.

Les produits raffinés représentent environ 25 pour cent du pétrole expédié au Canada.

Nos produits sont utilisés pour tout alimenter, des avions aux camions en passant par des automobiles, des tracteurs et des tondeuses, permettant aux gens et aux biens d'atteindre leurs objectifs.

NOTRE PRIORITÉ : ASSURER LA SÉCURITÉ DE VOTRE COMMUNAUTÉ

Selon Ressources naturelles Canada, les pipelines sont le moyen le plus sécuritaire de transporter des quantités importantes de produits pétroliers sur de longues distances.

Nous sommes déterminés à opérer de manière sécuritaire et responsable sur le plan environnemental afin de protéger la population, l'environnement et le pipeline. Nous voulons que les communautés comme les vôtres soient rassurées par les mesures de sécurité ainsi que les plans et les protocoles en place afin d'assurer la sécurité et la tranquillité d'esprit.

Voici quelques façons dont nous assurons la sécurité de nos pipelines souterrains chaque jour.

1. Surveillance du pipeline à l'intérieur et à l'extérieur

Une surveillance continue est primordiale pour assurer la sécurité du pipeline. Des contrôleurs de lignes compétents opèrent et surveillent le pipeline 24 heures par jour, sept jours par semaine depuis de notre salle de contrôle.



Nous demeurons attentifs aux changements qui pourraient indiquer une fuite ou toute autre perturbation. Au premier signe, nous enquêtons immédiatement.

Nous inspectons aussi la conduite en utilisant des outils d'inspection spécialisés à l'intérieur du pipeline. Lorsqu'un examen plus approfondi est nécessaire, nous vérifions l'intégrité en exposant le pipeline pour l'examiner. Si nous trouvons une faille ou un défaut, nous réparons ou remplaçons une partie de la canalisation, nous revêtons le pipeline et nous remblayons l'excavation en nous assurant que la zone est remise à l'état précédant la fouille.

Puisque rien ne bat l'expérience d'un œil avisé, nous observons aussi notre pipeline par surveillance aérienne ainsi que terrestre avec des véhicules de patrouille et en marchant le long du pipeline. Des opérateurs expérimentés repèrent les dangers potentiels tels une excavation ou de la construction non autorisée, une couverture de sol insuffisante, des signes de fuites, du vandalisme ou autres perturbations.



2. Informer le public à l'aide de jalons

Vous saurez que notre pipeline est à proximité si vous voyez un de ces repères. Ils apparaissent le long de notre pipeline et affichent les coordonnées afin de nous contacter pour obtenir plus de renseignements.

Il existe trois types d'indicateurs de pipeline : un panneau d'avertissement, un droit de passage (emprise) et un marquage sur la chaussée. Bien que ces indicateurs signalent qu'il y a un pipeline à proximité, ils ne vous indiquent pas l'emplacement précis, le tracé, ni la profondeur du pipeline.





3. Pompes et compteurs

Il existe, le long de la canalisation, des installations qui aident à déplacer le produit vers sa destination finale. Notre pipeline mesure 850 kilomètres et transporte de manière sécuritaire en moyenne 172 900 barils de produits combustibles raffinés quotidiennement. Dix-sept stations de pompage veillent à ce que le carburant continue de circuler à travers le pipeline et cinq stations de comptage analysent continuellement la qualité et la quantité de combustible raffiné au fur et à mesure qu'il est acheminé.

4. Formation

Bien que des incidents de pipelines soient rares, nous sommes prêts pour une telle éventualité. Nos employés sont formés pour gérer des situations d'urgence. Nous avons un Plan d'intervention d'urgence qui est approuvé par les organismes de réglementation et nos protocoles sont régulièrement soumis à l'essai avec nos employés, nos tiers entrepreneurs, les organismes de réglementation, les intervenants d'urgences locaux et autres.

Nous partageons notre Plan d'intervention d'urgence avec les intervenants d'urgence et les municipalités dans votre communauté et nous collaborons avec eux afin d'assurer qu'ils connaissent nos équipes et nos protocoles. Notre Plan d'intervention d'urgence est disponible à tnpi.ca/fr/emergency-services/



5. Collaboration avec votre communauté

Notre pipeline fait partie de plusieurs communautés et il est important que nous apprenions à connaître ceux qui vivent et travaillent à proximité de notre pipeline. Nous participons aux événements communautaires, nous animons des séminaires et nous fournissons du matériel à propos de la sécurité du pipeline.

Notre pipeline traverse souvent des propriétés privées. Nous suivons le code de conduite de l'Association canadienne de pipelines d'énergie, en nous assurant de communiquer avec les cédants et les locataires afin de leur rappeler que le pipeline est là et de leur fournir les renseignements nécessaires s'ils doivent creuser près du pipeline. Lors du travail sur la propriété, nous présentons nos activités et nos échéanciers à l'avance et, lorsque les travaux sont terminés, nous remettons l'endroit aux conditions qui existaient avant les travaux.

Lorsque notre pipeline traverse des terres agricoles, nous travaillons avec les agriculteurs afin qu'ils puissent poursuivre leurs activités quotidiennes. Ils nous contactent seulement s'ils changent de façon importante l'équipement qu'ils utilisent ou s'ils ont besoin de faire quelque chose d'inhabituel afin que nous puissions l'évaluer ensemble de façon à respecter nos protocoles de sécurité.



LA SÉCURITÉ DU PIPELINE EST UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Nous partageons la responsabilité de la sécurité du pipeline avec nos voisins, incluant les autres pipelines et services, les résidents et ceux qui travaillent près de nos pipelines.

COMMENT POUVEZ-VOUS AIDER À PROTÉGER LE PIPELINE AU QUOTIDIEN?

Protéger le pipeline protège également la communauté. Si vous remarquez n'importe quel élément suivant, appelez immédiatement le **1-800-361-0608** afin que nous puissions enquêter :

- Du vandalisme, un comportement suspect, de l'excavation, du forage ou la plantation d'arbres dans la zone près du pipeline
- Une activité inhabituelle ou dangereuse à moins de 30 mètres du droit de passage
- Des dommages aux jalons ou aux prises d'essais
- Des jalons qui sont tordus ou abimés
- Des herbes hautes, des arbres tombés, des déchets, des débris ou toute autre matière près du pipeline ou sur le droit de passage qui restreint la visibilité le long du droit de passage ou qui empêche l'accès
- Toute chose qui semble inhabituelle

Nous effectuons des patrouilles aériennes et terrestres pour repérer des activités qui pourraient endommager le pipeline. Vous pouvez aider en vous abstenant ou en demandant une autorisation à l'avance pour des activités telles :

- Conduire de l'équipement lourd incluant des rétrocaveuses, des niveleuses, des tracteurs ou des camions à benne dans le droit de passage ou sur le pipeline
- Décharger de la terre, des résidus de jardin ou autres matériels dans le droit de passage
- Enlever les poteaux de jalons
- Creuser sans approbation



APPELEZ-NOUS
AU 289-475-5366
AVANT LE DÉBUT
DES TRAVAUX.



CONTACTEZ-NOUS AVANT D'EFFECTUER DES TRAVAUX

Les dommages causés par des activités de tierces parties tels que la construction non autorisée, l'aménagement, l'empiètement et l'excavation sont les principales causes des incidents de pipeline. Planifiez-vous creuser ou excaver des tranchées ou des fossés, ou prévoyez-vous perforer le sol, du forage, de l'extraction, du décapage de terre végétale, du nivellement ou du surfaçage, du labourage, de la plantation ou l'abattage d'arbres, du dynamitage, de l'extraction de carrières, du concassage, de l'enfoncement de poteaux de clôtures, de tiges, de piquets, d'ancrages ou la conduite de lourdes charges en dehors des voies publiques? Contactez-nous en premier et assurez-vous que vous ou votre entrepreneur avez reçu une autorisation préalable.

AVANT D'EFFECTUER DES TRAVAUX

Si vous creusez le sol avec une pelle, une rétrocaveuse ou autre équipement, vous et votre entrepreneur êtes responsables de vous assurer que vous avez l'autorisation avant de creuser. Notre pipeline n'est pas le seul service public souterrain. Avant de creuser, contactez **on1call.com (Ontario)** ou **info-ex.com (Québec)** pour une localisation gratuite – disponible 24 heures par jour, sept jours par semaine.



Vous êtes contraint par la loi d'obtenir les autorisations avant :

- L'installation de câbles ou de conduites de services publics souterrains
- L'installation d'une clôture, de piquets ou de poteaux
- La construction de piscines creusées ou hors terre
- L'installation de systèmes de drainage ou d'irrigation
- Les activités d'aménagement extérieur incluant planter ou abattre des arbres et des arbustes ainsi que d'autres activités d'aménagement
- Le pavage, le dynamitage ou le creusement de toute sorte

Le centre d'appels à guichet unique contactera tous les services publics dans les environs de vos travaux. Si notre pipeline se trouve à proximité de la zone de vos travaux, le centre d'appels nous préviendra et nous vous contacterons. Nous vous aviserons si d'autres permis sont nécessaires.

PLANIFIEZ-VOUS DES TRAVAUX À L'INTÉRIEUR DE 30 MÈTRES (100 PIEDS) DU DROIT DE PASSAGE DE PTNI?

Le croisement ou l'empiètement peut représenter un risque pour le pipeline. Si vous devez creuser ou établir une structure temporaire ou permanente traversant, longeant, au-dessus ou sous le pipeline, **contactez-nous en composant le 289-475-5366.**

Afin d'assurer la sécurité de votre projet, nous allons :

- Vérifier l'emplacement du pipeline à l'intérieur de cinq jours ouvrables
- Discuter des exigences concernant les permis
- Émettre un permis à l'intérieur de 10 jours ouvrables, sinon expliquer pourquoi un permis ne peut être émis, et faire une visite du site pour localiser le pipeline et les limites du droit de passage au sol afin que chacun connaisse l'emplacement du pipeline avant le début des travaux
- Au besoin, envoyer un inspecteur pour confirmer que le travail se fait de manière sécuritaire

SI VOUS SOUPÇONNEZ UNE FUITE, AGISSEZ IMMÉDIATEMENT.

Les signes de fuites sont :

- Un écoulement visible ou une accumulation de produit pétrolier
- Une tache huileuse inhabituelle sur le sol ou une irisation sur l'eau
- Une odeur de pétrole, d'essence ou de diesel
- De la végétation décolorée ou morte dans le droit de passage

SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS À PROPOS DE NOTRE PIPELINE, VEUILLEZ NOUS CONTACTER.

Vous planifiez un projet ou avez besoin d'obtenir un permis ou une autorisation de croisement?

Ontario : 289-475-5366

Québec : 514-645-3701

Vous souhaitez en savoir plus sur nos opérations?

Visitez notre site Internet à tnpi.ca, écrivez-nous par courriel à info@tnpi.ca ou appelez le 289-475-5369.

SI VOUS CROYEZ QU'IL Y A UNE FUITE OU SI VOUS ENDOMMAGEZ LE PIPELINE :

1



Arrêtez tous les travaux, éteignez toutes les machines et déplacez-vous vers un endroit sécuritaire

2

911

Composez le 911

3



Appelez notre ligne d'urgence 24 heures au 1-800-361-0608

4



N'essayez pas de réparer la conduite ou d'actionner des vannes



Pipelines Trans-Nord inc.

tnpi.ca

info@tnpi.ca

En cas d'urgence : 1-800-361-0608

Pour les permis et les autorisations de
croisement en Ontario : 289-475-5366 et
au Québec : 514-645-3701